

# Notre école

L'école communale de Grand-Manil fait partie de l'école de **Gembloux 1** dont le siège administratif se situe à Ernage, rue Eugène Delvaux, 57.

## Infrastructures:

L'implantation se compose de deux bâtiments annexés, l'école maternelle et l'école primaire, distants d'environ 150 m, implantés au cœur du village de Grand-Manil, jouxtant la ville de Gembloux.

Par sa petite taille, sa structure et son environnement, notre école est un endroit **sécurisant** et agréable.

Nous accueillons une **population pluriculturelle**, de milieux sociaux différents. Aussi, aider les enfants à prendre conscience de leur propre culture, leur permettre de découvrir un socle culturel commun et de s'intéresser aux différences, nous paraissent des idées fondamentales.

Enfin, la situation de l'implantation proche de la ville permet une ouverture culturelle (théâtre, expositions, animations musicales, bibliothèque) et des visites fréquentes et variées (fermes, espaces verts ...) et ce, dès la maternelle.

L'école maternelle : rue Verlaine, 4

Le nombre de classes de l'école maternelle varie de trois à quatre classes en fonction de l'évolution de la population scolaire.

L'école primaire : place Severin, 3

L'école primaire de Grand-Manil compte 6 classes.

**Afin de favoriser le bien-être des enfants et la qualité de l'enseignement, le nombre d'élèves par classe est limité.**

## Horaire :

- le matin : de 8H30 à 12H05 ;
- l'après-midi : de 13H30 à 15H25.

## Garderies :

- le matin : de 7H15 à 8H15 ;
- l'après-midi : de 15H30 à 18H00 ;
- le mercredi : de 12H15 à 18H30 (garderie décentralisée à Grand-Leez où les enfants sont amenés en car ;
- coût : 45 centimes le ¼ d'heure ;
- responsable : l'asbl Extracom.

## Repas :

- repas chauds diversifiés et équilibrés ;
- potages.

Les repas sont produits selon un cahier des charges strict, reprenant des demandes précises pour des produits de qualité, des fruits et légumes, frais et de saison. Des contrôles sont prévus, pour valider le respect des différents critères.

## Psychomotricité :

- à l'école maternelle : 2 heures/semaine.

## Piscine et gymnastique :

- à l'école primaire : une semaine sur deux : piscine (1H) et gymnastique (1H) / gymnastique (2H).

## Ecole des devoirs :

Une école des devoirs animée par des enseignants est organisée les lundis, mardis et jeudis.

- coût : 70 centimes le ¼ d'heure ;
- responsable : l'asbl Extracom.

# Notre projet d'établissement

## Introduction :

Ce projet d'établissement a été réalisé par l'équipe éducative de l'école communale de Grand-Manil en collaboration avec la direction.

Il précise les points suivants :

- nos priorités ;
- les autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles.

Afin d'évaluer plus aisément le travail accompli, le présent projet a été rédigé en articulation avec les critères définis dans le « rapport d'activités » présenté chaque année au **Conseil de participation** présidé par l'Echevin de l'Enseignement, comprenant le directeur, quatre représentants des enseignants, quatre représentants des parents, quatre représentants des conseillers communaux ainsi que quatre représentants de personnes faisant partie du monde économique et associatif.

## Nos priorités :

Notre projet privilégie **3 axes** :

1. l'autonomie et la responsabilité ;
2. l'éveil aux langues ;
3. l'éducation à l'environnement.

## *Concrètement :*

### 1. L'autonomie et la responsabilité :

L'école communale de Grand-Manil a un esprit particulier qui tend à responsabiliser l'enfant

Que tous les membres de l'équipe, titulaires, maîtres spéciaux, accueillants ainsi que les parents de nos élèves y adhèrent est fondamental.

Nous devons, en collaboration avec leurs parents, donner à nos élèves la possibilité d'évoluer dans la société qui propose de plus en plus de sollicitations.

Pour faire place aux réalités de la vie quotidienne, l'enfant doit être capable d'agir par lui-même, d'évoluer librement, de faire des choix, de faire ses propres découvertes et expériences sans avoir besoin d'être assisté et sans être influencé par autrui.

Encourager cette force qu'est l'autonomie, c'est associer précocement l'enfant aux tâches collectives, l'inciter à prendre des initiatives, à donner son avis en fonction de ses capacités de son âge afin qu'il s'habitue à s'impliquer dans les domaines le concernant.

Cela ne signifie pas une permissivité totale.

Au contraire, c'est en se confrontant aux limites qu'il pourra estimer les risques à prendre et qu'il acquerra progressivement un sentiment de responsabilité.

Quand l'enfant est surprotégé, il devient souvent inhibé et manque de confiance en lui.

Si le cadre est trop rigide, il risque de se révolter, ruer dans les brancards, voire explorer ses limites en se mettant en danger.

L'idéal pour lui est donc d'être soutenu par l'adulte de manière discrète et sécurisante.

Plus l'enfant aura intégré l'idée qu'on ne fait pas les choses à sa place, plus il pourra s'affirmer avec authenticité et créativité et se débrouiller dans la vie.

Un enfant responsable est capable d'assumer des petites charges régulières sans avoir besoin d'être rappelé à l'ordre.

Se responsabiliser, c'est aussi oser entreprendre et s'engager pleinement en ne remettant pas au lendemain ce qui peut être fait le jour même et en n'ayant besoin ni de bâton, ni de carotte pour le faire.

Liée à la confiance en soi, la responsabilité permet de reconnaître ses erreurs, de les assumer et aussi d'éviter l'attitude très répandue de la victimisation, qui consiste à incriminer les autres ou les circonstances de ses échecs.

L'adulte pourra aider l'enfant à comprendre les relations de cause à effet en ses stratégies d'action et le résultat obtenu.

On n'apprend pas sans commettre d'erreurs. Il est important d'en accepter la responsabilité et les répercussions.

Ce projet demande une remise en question progressive de la gestion du groupe et de notre enseignement. Il nécessite l'avis d'experts : lectures, conférences, formations.

## 2. L'éveil aux langues :

Notre choix s'est porté sur le cours de néerlandais car, selon des spécialistes, il est plus utile que l'enfant rencontre de façon précoce une langue plus complexe. Cela lui permettra de parler, par la suite, d'autant plus aisément une langue moins complexe telle l'anglais.

- en accueil, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelles, éveil au néerlandais, grâce au chant, à la danse, à l'écoute, à l'emploi de mots très usuels tels « Bonjour », « Ecoute », « Merci » ... à raison d'une heure par semaine en présence du professeur de néerlandais et de l'institutrice ;
- en 3<sup>ème</sup> maternelle, bain d'immersion linguistique de deux heures/semaine en collaboration avec l'institutrice (exploitation de thèmes communs) ;
- de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> primaire :
  - bain d'immersion linguistique de deux heures/semaine en collaboration avec les titulaires ;
  - ateliers verticaux du vendredi après-midi (deux heures), de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire avec participation éventuelle des élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle (collaboration titulaires/professeurs de néerlandais) ;

- en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires :
  - 2 heures de néerlandais obligatoires (subventionnés par la Communauté française, en adéquation avec les Socles de compétences) ;
  - ateliers verticaux du vendredi après-midi (deux heures), de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire.

### 3. L'éducation à l'environnement :

Mieux connaître son environnement afin de pouvoir le protéger et l'améliorer. Partir de la curiosité des enfants, rebondir sur leurs questions, accueillir leurs peurs, être à l'écoute de leurs envies, découvrir et expérimenter avec eux, à l'aide des cinq sens, du jeu, de l'imaginaire.... Les liens avec le quotidien des enfants offrent la possibilité d'explorer le panel de thématiques offert par l'éducation à l'environnement, de la nature aux déchets, en passant par l'eau, l'air, l'alimentation, l'énergie.

### Autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles :

1. les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.
2. les initiatives prises en matière de (d') :
  - a. rythmes scolaires ;
  - b. animation culturelle ;
  - c. promotion des activités sportives ;
  - d. divers ;
3. les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre ;
4. la politique de formation continue du personnel ;
5. la communication avec les parents ;
6. les frais scolaires.

### *Développement des points abordés*

1. Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé :

Notre école accorde une égale sollicitude à tous les enfants. Afin d'assurer la réussite des élèves et de les amener tous à la maîtrise des compétences des socles, différentes démarches sont mises en place :

- pratique de l'évaluation continue qui permet de réguler l'apprentissage ;
- valorisation des réussites des élèves, encouragements ;
- erreur acceptée comme composante positive de l'apprentissage ;
- développement d'outils pédagogiques pour résoudre les difficultés d'apprentissage dès qu'elles se présentent et de garantir des résultats tout en s'adaptant aux rythmes d'apprentissage ;
- pratique du tutorat ;

- collaboration avec le PMS et ses partenaires ;
- projet d'intégration (choix discuté en équipe éducative) ;
- collaboration avec les parents.

2. Les initiatives en matière de rythmes scolaires, animation culturelle, éducation à la citoyenneté, aux médias, à la promotion des activités sportives :

**a. Rythmes scolaires :**

- organisation de la journée en fonction du degré d'attention des élèves ;
- possibilité donnée à chaque enfant de réaliser un objectif défini selon un rythme de travail respectueux de chacun ;
- pratique d'une pédagogie différenciée respectant les rythmes d'apprentissage des élèves.

**b. Animation culturelle :**

- collaboration avec le centre culturel de Gembloux : animations en classe, théâtre, cinéma ;
- animations en école en fonction des propositions pour « toucher » à l'art, au théâtre, aux médias, aux sciences ...

**c. Promotion des activités sportives :**

- Piscine tous les 15 jours ;
- Journées sportives organisées, pour toutes les écoles communales, en fin d'année scolaire sur le site du centre sportif de l'Orneau.

**d. Divers :**

- organisation de classes de dépaysement tous les deux ans ;
- festivités : souper « raclette », souper-spectacle de décembre, « Grand-feu », barbecue le dernier vendredi de juin ;
- ...
- activités ponctuelles organisées par l'Association des parents.

3. Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre :

**a. Passage du maternel au primaire :**

- concertations entre enseignants afin de favoriser la continuité des apprentissages ;
- utilisation des référentiels construits dans les écoles maternelles partenaires ;
- organisation d'activités en cycle 5/8 un après-midi par semaine ;
- réunion d'informations concernant l'entrée des enfants à l'école primaire destinée aux parents des élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle (en mai).

#### **b. Passage du primaire au secondaire :**

- meilleure collaboration entre l'enseignement fondamental communal et les écoles secondaires gembloutoises ;
- suivi des résultats des évaluations diagnostiques dans le secondaire : mise en place, si nécessaire, de stratégies d'apprentissage mieux adaptées ;
- informations données par le PMS aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire concernant le secondaire.

#### **4. La politique de formation continue du personnel :**

La formation continue est un outil indispensable qui doit soutenir les enseignants dans la complexité des situations éducatives qu'ils rencontrent.

Ainsi, en plus des trois conférences pédagogiques obligatoires dont les dates sont données dès qu'elles sont connues, les enseignants sont vivement encouragés à participer à des formations volontaires.

#### **5. La communication avec les parents :**

- communication Direction/Parents par mails (sauf documents à compléter) ;
- réunion de rentrée ;
- organisation de réunions individuelles :
  - en janvier et fin d'année en M3,
  - lors de la distribution des bulletins, en décembre et à la fin de l'année scolaire à l'école primaire ;
- organisation d'entretiens personnalisés selon les besoins ;
- fardes de communication ;
- conseil de participation réunissant les représentants des parents, des enseignants, la direction et le pouvoir organisateur des écoles de Gembloux I (2 fois par an).

#### **6. Les frais Scolaires**

Un minerval de 70 euros maximum est demandé en début d'année.

Les frais couvrent :

- les piscines et autres activités sportives,
- les activités socio-culturelles,
- une excursion scolaire.

Les parents sont chaque fois prévenus de l'organisation et du coût des différentes activités.

Le solde sera versé début juillet.